



## Ville de **PINCOURT**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 juin 2009**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absences motivées : Messieurs les conseillers Claude Comeau et André D'Arçon

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

- |             |   |
|-------------|---|
| 2009-06-172 | <p><b>SUJET: <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2009</u></b></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller<br/>APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller<br/>ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>À 19 h 36, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2009.</p>   |
| 2009-06-173 | <p><b>SUJET: <u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2009</u></b></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller<br/>APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller<br/>ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 12 mai 2009, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.</p> |
| 2009-06-174 | <p><b>SUJET: <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2009</u></b></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller<br/>APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller<br/>ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 mai 2009.</p>  |
| 2009-06-175 | <p><b>SUJET: <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u></b></p> <p>Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est</p>   |



## Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2009 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2009-06).

2009-06-176

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
DE MAI 2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mai 2009 conformément au Règlement numéro 716.

2009-06-177

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MARCEL  
LEMAY, OPÉRATEUR – USINE DE TRAITEMENT DES EAUX  
USÉES

Considérant que monsieur Marcel Lemay, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 27 avril 2009, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 27 juillet au 21 août 2009 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Marcel Lemay, opérateur – Usine de traitement des eaux usées, un congé sans solde du 27 juillet au 21 août 2009 inclusivement selon sa demande déposée.

2009-06-178

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES  
RICHARD, JOURNALIER-CHAUFFEUR – DIVISION ENTRETIEN

Considérant que monsieur Jacques Richard, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 4 mai 2009, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 27 juillet au 11 septembre 2009 inclusivement ;



## Ville de **PINCOURT**

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jacques Richard, journalier-chauffeur – Division entretien, un congé sans solde du 27 juillet au 11 septembre 2009 inclusivement selon sa demande déposée.

2009-06-179

SUJET: EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHEL WATIER À TITRE DE CONTREMAÎTRE QUART DE TRAVAIL SOIR/JOUR PERMANENT À LA DIVISION ENTRETIEN DES SERVICES TECHNIQUES

---

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général suite au processus de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche de monsieur Michel Watier à titre de contremaître quart de travail soir/jour permanent à la Division entretien des Services techniques de la Ville de Pincourt le ou vers le 2 juillet 2009, conditionnellement à ce que les tests habituellement requis soient complétés avec succès.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de monsieur Watier.

2009-06-180

SUJET: APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE EN CAS D'INCENDIES OU DE SITUATIONS D'URGENCE POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

---

Considérant la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant que les objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC exigent une entente en renfort pour tout risque dégénéralant au-delà des capacités des municipalités locales;

Considérant que cette entente a pour seul but d'assurer les besoins en renfort, et non de pallier un manque de ressources lors



## Ville de **PINCOURT**

d'appels initiaux et que ladite entente prévoit les mécanismes compensatoires, le cas échéant;

Considérant que le projet d'entente a été présenté à la MRC;

Considérant que le projet d'entente a aussi déjà été présenté aux directeurs des services d'incendie des municipalités de la MRC et que ceux-ci l'ont déjà approuvé à l'unanimité;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC se sont déjà prononcées en faveur de l'entente;

Considérant une entente à intervenir avec la Ville de L'Île-Perrot, comme il en existe dans d'autres municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, pour ce qui est de la couverture du territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et d'ici à ce que le service de L'Île-Perrot rencontre les exigences du schéma, notamment quant à l'implantation d'une caserne et des ressources nécessaires sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner et d'approuver l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, avec les autres municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, l'entente faisant l'objet des présentes.

2009-06-181

SUJET : **DÉSIGNATION DES PERSONNES AUTORISÉES À DÉLIVRER UN CONSTAT D'INFRACTION AU NOM DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL POUR L'APPLICATION DE SON RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-47 SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

---

Considérant l'adoption du Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

Considérant la résolution CE09-069 – Désignation des personnes autorisées à délivrer un constat d'infraction au nom de la Communauté pour l'application du règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux, adoptée par la CMM en séance ordinaire du comité exécutif le 23 avril 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## Ville de **PINCOURT**

De désigner les membres de l'équipe de gestion, selon l'organigramme en vigueur de la Ville de Pincourt, dans les Services techniques et Aménagement du territoire pour l'application du règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Que copie de cette résolution soit transmise à la CMM.

2009-06-182

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LA VILLE DE PINCOURT METTANT FIN À L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES INTERVENUE LE 21 AOÛT 1996

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente entre la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Pincourt mettant fin à l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges intervenue le 21 août 1996.

2009-06-183

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2009-01 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) – POSTE DE GREFFIÈRE ADJOINTE À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt la lettre d'entente 2009-01 entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) concernant le poste de greffière adjointe à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges.

2009-06-184

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2009 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2009-06-185

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 3 683 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR FINANCER DES DÉPENSES SUITE À L'ENTRÉE EN FONCTION DU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter le solde de la réserve au montant de 3 683 \$ pour financer des dépenses suite à l'entrée en fonction du directeur des ressources humaines pour un montant de 996 \$ et d'affecter le solde de 2 687 \$ pour financer le coût excédentaire des avis publics de ce service.

2009-06-186

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE BALISES - PROJET DIG-2009-801

Considérant l'approbation du projet DIG-2009-801, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de balises auprès de Develotech inc. au montant de 2 932,95 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-084.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 586,59 \$ à compter de l'exercice financier 2010.

2009-06-187

SUJET: AFFECTATION DU SOLDE DE LA RÉSERVE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE MOBILIERS URBAINS

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation du solde de la réserve pour l'achat et l'installation de mobiliers urbains pour un montant maximum de 12 985 \$ auprès de fournisseurs conformes.

Que cette dépense soit imputée au poste 22-700-40-895.



## Ville de **PINCOURT**

2009-06-188

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE SUR CHAUSSÉE / PORTION SUD DU BOULEVARD DE L'ÎLE – PROJET NO GEN-2009-306

Considérant l'approbation du projet GEN-2009-306;

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le coût des travaux d'aménagement de la piste cyclable sur la chaussée auprès de Entreprises L.V.G. pour un montant de 11 056,74 \$ taxes applicables en sus.

Que cette dépense de 11 056,74 \$, taxes applicables en sus, soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-350-00-520.

2009-06-189

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 27 avril 2009
- 25 mai 2009

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 5 mai 2009

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2009-06-190

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 799 – RÈGLEMENT AMENDANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 704 ET 704-2 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 756 SUR LES NUISANCES RELATIVEMENT AUX TARIFS ET À L'AIRE D'EXERCICE CANIN



## Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 799, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 799 – Règlement amendant les Règlements numéros 704 et 704-2 sur le contrôle des animaux domestiques et le Règlement numéro 756 sur les nuisances relativement aux tarifs et à l'aire d'exercice canin.

2009-06-191

SUJET: **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-2 - MODIFICATION DE ZONAGE – ZONES H1-09 ET MN6-01**

---

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le **premier projet** de règlement numéro 780-2 modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- permettre dans la zone H1-09 l'habitation de la classe d'usages h1 unifamiliale jumelée
- permettre dans la zone H1-09 l'habitation de la classe d'usages h1 unifamiliale en rangée
- modifier la délimitation de la zone MN6-01

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 14 juillet 2009 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2009-06-192

SUJET: **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 800 – RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX SUR LES RUES BELLEVUE, 8E AVENUE, 9E AVENUE, PLACE DES ORMES ET MGR-LANGLOIS, AINSI QUE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, ET DÉCRÉTANT À CES FINS DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 320 400 \$**

---

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 800, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 800 – Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux sur les rues Bellevue, 8e Avenue, 9e Avenue, place des Ormes et Mgr-Langlois, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 320 400 \$.



## Ville de **PINCOURT**

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 800 ait lieu le 19 juin 2009, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

D'autoriser un emprunt temporaire n'excédant pas le montant total de l'emprunt décrété au Règlement numéro 800.

2009-06-193

**SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UN ÉPANDEUR D'ABRASIFS POUR TROTTOIRS – ENT-09-08**

---

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, chef de Division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un épandeur d'abrasifs pour trottoirs auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit, « Agritex Vaudreuil », pour un montant de 16 790,16 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-086.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 3 358,03 \$ à compter de l'exercice financier 2010.

2009-06-194

**SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UN BALAI ROTATIF POUR PATINOIRES**

---

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'un balai rotatif pour patinoires auprès de « O.J. Compagnie » pour un montant de 6 998,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-40-060.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 399,65 \$ à compter de l'exercice financier 2010.



## Ville de **PINCOURT**

2009-06-195

Amendée par  
Résolution n°  
2009-09-305

SUJET: AUTORISATION À CDGU INC. DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LA RÉFECTION DES RUES BELLEVUE, 9<sup>E</sup> AVENUE ET PLACE DES ORMES, PROJET GEN-2009-304-02

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser CDGU inc. à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre des travaux de réfection prévus au programme d'entretien des infrastructures et effectués dans les rues Bellevue, 9<sup>e</sup> Avenue et place des Ormes.

2009-06-196

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET HYDRO-QUÉBEC POUR L'UTILISATION DE LA SERVITUDE PORTANT LE NUMÉRO DE CADASTRE 1 720 866

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires à signer l'entente portant le numéro séquentiel 1402-024-31942 autorisant la Ville de Pincourt à effectuer certains travaux d'aménagement en vue de l'utilisation de la servitude d'Hydro-Québec portant le numéro de cadastre 1 720 866.

2009-06-197

SUJET: NOUVELLE SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - PARC SHAMROCK

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 11 mai 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'interdire le stationnement dans le stationnement public du parc Shamrock les mardis de 7 h 00 à 15 h 00 du 15 avril au 1<sup>er</sup> novembre.



## Ville de **PINCOURT**

2009-06-198

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° 5230S63488696 – HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le projet n° 5230S63488696 soumis par Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt dans le cadre du projet « Seigneurie Pincourt ».

2009-06-199

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'INTENTION AVEC LE GROUPE RCS

Considérant les négociations entreprises entre le Groupe RCS et la Ville de Pincourt concernant le développement d'un centre multifonctionnel à caractère communautaire;

Considérant que ce projet cadre avec les visions de développement stratégique de la Ville de Pincourt;

Considérant que la Ville de Pincourt entend confirmer son intention ferme de créer les conditions propices afin de favoriser l'implantation de ce projet, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de principe liant la Ville de Pincourt et le Groupe RCS pour l'implantation d'un centre multifonctionnel selon les conditions préalables établies et de négocier les bases d'une entente complète lorsque l'emplacement exact sera confirmé.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 30.



## Ville de **PINCOURT**

2009-06-200

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 31, de lever la séance du 9 juin 2009.

---

MICHEL KANDYBA, MAIRE

---

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE